



Commission d'évaluation  
de l'enseignement collégial

RAPPORT D'ÉVALUATION

**Plan stratégique de développement et de réussite 2021-2024**

**du Cégep de Drummondville**

Juin 2021

## Introduction

Le *Plan stratégique de développement et de réussite 2021-2024* du Cégep de Drummondville a été adopté par son conseil d'administration le 2 février 2021. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial l'a reçu le 3 mars de la même année.

La Commission a évalué le plan stratégique du Collège, incluant le plan de réussite, lors de sa réunion tenue le 22 juin 2021. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

## Présentation du plan

Le plan stratégique, incluant le plan de réussite, du Cégep de Drummondville couvre la période de 2021 à 2024, soit une durée de 3 ans. Il constitue le cinquième plan du Collège.

Ce plan a été élaboré à la suite du bilan du plan stratégique précédent qui couvrait la période de 2016 à 2020. La démarche d'élaboration a permis la participation et la prise en compte des préoccupations de la communauté collégiale et des partenaires du Collège tout au long du processus.

Le plan stratégique, incluant le plan de réussite, est composé de huit sections, en plus de plusieurs annexes. Le mot de la directrice générale est présenté en première section et la deuxième section expose la démarche de planification stratégique. La troisième section est consacrée au bilan du plan stratégique précédent et la quatrième traite du contexte. La mission, la vision, les valeurs et les orientations stratégiques sont traitées à la cinquième section tandis que la sixième présente les objectifs stratégiques, les indicateurs et les cibles. La septième section est consacrée à la mise en œuvre et au suivi du plan stratégique. En outre, la séquence de diffusion du lancement du plan stratégique est présentée à la huitième section.

## Évaluation du plan

### La conformité

Le plan stratégique du Cégep de Drummondville comprend tous les éléments prescrits par l'article 16.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Il tient compte de la situation du Collège ainsi que de sa mission. Il est également en adéquation avec la vision du Collège ainsi qu'avec les orientations du plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le plan stratégique couvre une période de plusieurs années et comporte l'ensemble des objectifs poursuivis par le Collège pour réaliser sa mission. En outre, le plan de réussite y est intégré et le Collège rend public son plan stratégique en le diffusant sur son site Internet.

Par ailleurs, conformément à l'article 16.2 de la Loi, un document expliquant le plan de réussite de manière claire et adaptée au public visé doit être rendu accessible aux étudiants et aux membres du personnel. Le Collège a produit une version synthèse de son *Plan stratégique de développement et de réussite 2021-2024* ainsi qu'un document promotionnel qui sont disponibles sur le site Internet de l'établissement. Le Collège fait également référence au plan dans l'agenda étudiant.

Enfin, conformément à l'article 17.0.2 de la Loi, le plan stratégique a été soumis à la Commission des études, pour les sections qui la concernent, avant d'être adopté par le conseil d'administration de l'établissement.

## **L'efficacité potentielle**

### **L'analyse de la situation**

Le Collège a procédé à une analyse de sa situation pour élaborer son *Plan stratégique de développement et de réussite 2021-2024*, incluant le plan de réussite, qui l'a amené à actualiser la lecture de ses environnements interne et externe. Des thèmes liés à la pénurie de main-d'œuvre, à la modernisation des modèles pédagogiques et à l'innovation ressortent de l'analyse de l'environnement externe. L'analyse de l'environnement interne met quant à elle en lumière divers défis liés à la nécessité d'adapter les programmes et le milieu de vie que constitue le Collège aux besoins actuels, notamment aux nouvelles réalités de la vie étudiante et à l'évolution technologique.

Ces constats sont traduits dans les enjeux, les orientations et les objectifs du plan stratégique. La Commission estime que l'analyse de la situation est diversifiée et que les particularités du Collège sont exposées de façon à bien comprendre les enjeux qui en découlent.

### **Les orientations**

Le Collège a établi trois orientations à son plan stratégique. La première vise à adapter les actions aux besoins des étudiants, du personnel et des partenaires. Les deux autres orientations visent respectivement à offrir un environnement bienveillant, collaboratif et inclusif dans un contexte évolutif et à être attractif en misant sur le rayonnement, la reconnaissance et le dépassement.

### **Les objectifs stratégiques**

Le plan stratégique, incluant le plan de réussite, contient 12 objectifs regroupés sous les 3 orientations. Les objectifs sont en lien avec les orientations du plan. Chaque objectif stratégique se décline en cibles formulées en termes de résultats attendus. Le Collège prévoit mesurer la progression vers l'atteinte des objectifs par des indicateurs pertinents, susceptibles de mesurer la progression vers l'atteinte des objectifs. Le Collège a par ailleurs fixé des cibles à atteindre annuellement pour chaque objectif.

### **Le mécanisme de mise en œuvre**

Afin d'assurer la mise en œuvre de son plan stratégique, incluant le plan de réussite, le Collège prévoit l'élaboration d'un plan de travail annuel impliquant toutes les directions. Ce plan de travail précise les actions à entreprendre, le responsable des actions ainsi qu'un échéancier. La régie de direction est responsable de s'assurer de la mise en œuvre de ce plan de travail annuel.

## **Le mécanisme de suivi des résultats**

Le Collège précise qu'il s'est doté de tableaux de bord qui associent les plans de travail aux objectifs du plan stratégique, incluant le plan de réussite. Le Collège réfère à une annexe du plan, soit son *Processus de gestion 2020-2021*, en ce qui concerne les responsabilités relatives à la production et au suivi de ces tableaux de bord. La régie de direction est responsable du suivi des résultats.

## **Le plan de réussite**

Le plan de réussite du Cégep de Drummondville est intégré au travers des trois orientations du *Plan stratégique de développement et de réussite 2021-2024*. Le Collège a associé six objectifs à son plan de réussite. La Commission constate néanmoins que le plan de réussite ne contient aucun objectif visant la diplomation, et ce, bien que le Collège note dans son analyse de situation que les taux de diplomation deux ans après la fin prévue d'un programme sont inférieurs à ceux du réseau collégial. Ainsi, la Commission **invite** le Collège à inclure à son plan de réussite des objectifs visant la diplomation.

## Conclusion

La Commission estime que le *Plan stratégique de développement et de réussite 2021-2024* du Cégep de Drummondville est **conforme** aux dispositions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*.

Par ailleurs, le plan stratégique **comprend les éléments susceptibles d'en assurer l'efficacité**. Toutefois, la Commission invite le Collège à inclure à son plan de réussite des objectifs visant la diplomation.

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du plan stratégique précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

**Original signé**

Denis Rousseau, président

Recherche et analyse : Frédérique Langlais

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**